

**MOTION**  
**CONTRE LA VENUE DE CIRQUES AVEC ANIMAUX SAUVAGES**  
**SUR LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU**

Dans le cadre de la nouvelle loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, il est prévu, à termes, l'interdiction progressive des animaux sauvages dans les cirques et les delphinariums.

Aussi, le conseil municipal de la ville des Pennes-Mirabeau souhaite, au travers de cette motion, notifier sa volonté d'interdire les cirques avec animaux sauvages sur sa Commune.

Ainsi :

CONSIDÉRANT que les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la Nation ;

CONSIDÉRANT que les avis des autorités officielles en matière de bien-être animal sont unanimes à conclure que les besoins naturels et physiologiques des animaux ne peuvent être aucunement satisfaits dans les cirques ;

CONSIDÉRANT que les conditions de détention des animaux sauvages occasionnent à ces derniers des pathologies avérées telles que des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et autres troubles du comportement ;

CONSIDÉRANT que les méthodes de dressage et les numéros de cirque effectués par les animaux sont en opposition avec leurs capacités ou leurs forces naturelles et provoquent des douleurs et souffrances inutiles,

CONSIDÉRANT les risques que l'activité d'exhibition et de détention d'animaux d'espèces non domestiques dans des structures itinérantes fait courir sur les objectifs de protection des animaux et de conservation des espèces ;

CONSIDÉRANT qu'un travail de pédagogie citoyenne est utile auprès des habitants et en particulier des jeunes sur les conditions de vie des animaux sauvages dans les cirques,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité des Pennes-Mirabeau au respect du bien-être animal et des impératifs biologiques de toutes les espèces.

Il convient de se positionner contre la venue de cirques présentant des spectacles avec des animaux sauvages sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- APPROUVE la présente motion

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL